



DELIBERATION

N° CP_2020_01_004

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 7 JANVIER 2020

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : Pôle Culture - Vie associative - Tourisme/Direction culture-sport-vie
associative/Mission jeunesse-vie associative

OBJET : Financement des sorties scolaires avec ou sans nuitées

Elu(s) présent(s) : M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. LAFAYE, excusé, a donné délégation de vote à Mme NOUHAUT ; Mme LARDY, excusée, a donné délégation de vote à M. ESCURE.

PRESSENTATION SYNTHETIQUE

Dans le cadre de son intervention en faveur de la réussite éducative, le Conseil départemental participe au financement des sorties scolaires avec ou sans nuitées des écoles maternelles et primaires.

Les demandes sont examinées en cours d'année au fur et à mesure de leur arrivée et en fonction d'un certain nombre de critères arrêtés par l'Assemblée départementale.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				2 913 €
Recettes				

RAPPORT

L'Assemblée départementale a mis en place un dispositif d'aides aux sorties scolaires avec ou sans nuitées des écoles maternelles et primaires.

Sorties scolaires sans nuitée

- prise en charge à 100 % des frais de transport sur les sites départementaux suivants :

- Centre de la mémoire d'Oradour-sur-Glane ;
- Musée départemental de Rochechouart ;
- Station touristique de Saint-Pardoux ;
- Archives départementales ;
- Châlucet-Ligoure ;
- Forêt départementale des Vaseix ;
- Hôtel du Département à Limoges ;

- les déplacements des écoles à la piscine de Saint-Pardoux font l'objet d'une aide aux transports qui sont pris en charge sur présentation d'un justificatif des kilomètres effectués, à partir du 31^{ème} km aller-retour.

Sorties scolaires avec nuitées

- participation départementale à hauteur de 1,52 €/enfant/jour et 0,23 €/km, pour les séjours d'une durée minimale de 3 jours dont 2 nuitées au Centre Adrien Roche à Meschers ;

- prise en charge à 100 % des frais de transport pour les séjours de classes au lac de Saint-Pardoux et participation à hauteur de 20 % des coûts d'hébergement et d'activités liés au séjour.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur les dossiers présentés par des écoles du département, récapitulés dans le tableau joint en annexe, pour un montant total de **2 913 €**.

Si vous êtes d'accord, je vous propose d'adopter une délibération dans les termes du projet présenté ci-après.

DECISION

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 25 mars 2010 fixant les nouvelles conditions d'éligibilité au dispositif des sorties scolaires ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 12 février 2016 arrêtant la nouvelle liste des sites départementaux éligibles au dispositif des sorties scolaires ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 30 juin 2017 fixant de nouvelles modalités relatives aux sorties scolaires avec nuitée (s) sur le site de Saint-Pardoux ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie la salle des Commissions 1 de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

de donner son accord au versement des subventions aux sorties scolaires avec ou sans nuitées, conformément au tableau figurant en annexe, pour un montant total de **2 913 €.**

24 Pour : M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFAYE (délégation de vote à Mme NOUHAUT), Mme LARDY (délégation de vote à M. ESCURE), M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe
Anne DELAPIERRE

SIGNÉ

Certifié conforme

Transmis au représentant de l'Etat le 7 janvier 2020

87-228708517-20200107-5582-DE-1-1

Affiché le 7 janvier 2020

Publié au RAA du Département le 15 janvier 2020